

Support d'activité 4.3

Atelier de conformité ADV

Objectif de l'exercice : Auditer deux liasses documentaires, repérer les anomalies juridiques et opérationnelles, et formuler la correction exacte à exiger.

Cas 1 : Exportation aérienne vers Dubaï (Émirats Arabes Unis)

Vous contrôlez un dossier avant la remise des documents à la banque pour un paiement par Crédit Documentaire.

Extraits de la liasse documentaire :

- **Facture commerciale (Proforma & Définitive) :**
 - Marchandise : Pièces de rechange aéronautiques.
 - Condition de livraison : FOB Aéroport Paris-CDG
- **Lettre de Transport Aérien (LTA / AWB) :**
 - Aéroport de départ : Paris-CDG. Aéroport d'arrivée : Dubaï (DXB).
 - Mention des frais : Freight Prepaid (Fret payé d'avance).

Travail demandé :

1. Identifiez les trois erreurs majeures.
2. Rédigez la mention exacte qui doit figurer sur la facture corrigée.

Cas 2 : Exportation maritime vers Montréal (Canada)

Vous auditez un dossier d'expédition finalisé par un transitaire pour une livraison directe à l'usine du client.

Extraits de la liasse documentaire :

- **Facture commerciale :**
 - Condition de livraison : Incoterm DDU Montréal
- **Connaissance maritime (Bill of Lading - B/L) :**
 - Port de déchargement : Port de Montréal.
 - Lieu de livraison finale : 450 rue de l'Industrie, Montréal.
 - Mention des frais : Freight Prepaid.

Travail demandé :

1. Identifiez les deux erreurs critiques de la facture.
2. Rédigez la mention exacte qui doit figurer sur la facture corrigée.

Corrigé pour le formateur

(À distribuer après la phase de recherche)

Corrigé - Cas 1 (Dubai)

1. Identification des erreurs :

- **Erreur de mode de transport :** Le FOB est strictement réservé au transport maritime et fluvial. L'utiliser pour du fret aérien (Paris-CDG) est une faute professionnelle. L'Incoterm multimodal correspondant est le FCA.
- **Contradiction financière (LTA vs Facture) :** La LTA indique Freight Prepaid (le vendeur a payé le fret principal). Or, en FOB (ou FCA), le transport principal est à la charge de l'acheteur (la LTA devrait indiquer Freight Collect). Si le vendeur paie réellement le fret jusqu'à Dubai, l'Incoterm de départ est faux, il s'agit d'un CPT.
- **Syntaxe incomplète :** Il manque la version de la nomenclature ICC et la précision du lieu exact.

2. Correction exigée :

Si l'accord commercial est que l'acheteur paie le transport (correction de la LTA requise en Collect) :

FCA Terminal Cargo, Aéroport Paris-CDG, France, Incoterms® 2020

Si l'accord commercial est que le vendeur paie le transport (le Prepaid de la LTA est correct) :

CPT Terminal Fret, Aéroport de Dubai (DXB), Émirats Arabes Unis, Incoterms® 2020

Corrigé - Cas 2 (Montréal)

1. Identification des erreurs :

- **Incoterm obsolète :** Le DDU (Delivered Duty Unpaid) a été supprimé de la nomenclature depuis la version 2010. Son utilisation génère un vide juridique en cas de litige. L'Incoterm de remplacement est le DAP (Delivered At Place).
- **Imprécision géographique :** La mention "Montréal" est insuffisante pour un Incoterm du groupe D. Montréal est vaste. Si le lieu précis de livraison (l'adresse de l'usine) n'est pas stipulé sur la facture, le transfert de risques est flou.
- **Syntaxe incomplète :** Absence de la référence à la version (Incoterms® 2020).

2. Correction exigée :

DAP 450 rue de l'Industrie, Montréal, Canada, Incoterms® 2020